M02673
Version: 1.0

16 kWh Batterie Murale

MANUAL



Ce produit est pris en charge par **Midland Power**. Contactez-nous directement pour obtenir de l'aide sur la garantie et tout autre assistance. Ne retournez pas ce produit en magasin.

Vous devez vous enregistrer en ligne pour valider votre garantie. Cela ne prend qu'une minute… faites-le maintenant pendant que vous avez toujours votre reçu d'achat.

Enregistrer votre produit en ligne
https://support.midlandpowerinc.com/product-registrations/new

L'assistance pour votre produit est disponible en ligne, y compris les pièces, les emplacements des centres de service, et les conseils d'experts en direct

Visitez-nous en ligne à
www.midlandpowerinc.com

Ou appelez-nous en tout temps au **1-877-528-3772.**

Merci d'avoir choisi Cabin!

Vous avez hâte de commencer, nous allons faire court.

LISEZ ATTENTIVEMENT L'INTÉGRALITÉ DE CE GUIDE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT ET CONSERVEZ-LE POUR CONSULTATION ULTÉRIEURE.

Ce guide de l'utilisateur contient des instructions importantes concernant la sécurité, l'installation, le fonctionnement et l'entretien qui doivent être respectées. Toutes les informations contenues dans ce guide sont basées sur les informations disponibles au moment de la mise sous presse. Ce guide ou des éditions révisées peuvent être téléchargés sur notre site Web.



©2026 Benchmark. Tous droits réservés.
5210-171_Manuel_EN_2026-07-17

Ce manuel est régulièrement mis à jour.

Vérifiez TOUJOURS si des mises à jour du manuel sont disponibles avant d'effectuer une nouvelle installation ou toute opération de maintenance.

Pour accéder au dernier manuel de l'onduleur hybride 5210-168 11.4kW, veuillez scanner le code QR ci-dessous.

Le manuel de la batterie murale 5210-171 16kWh peut être consulté en scannant le code QR ci-dessous.

Ce produit bénéficie du support de Midland Power. Midland Power se réserve le droit de modifier tout contenu des manuels d'utilisation, schémas techniques, fiches techniques ou autres documentation de ce produit sans préavis.

⚠DANGER !⚠

Cette batterie est certifiée pour une utilisation UNIQUEMENT avec l'onduleur hybride Cabin 11.4kW (5210-168).

L'utilisation avec un autre onduleur, une autre unité de charge ou un autre système de stockage d'énergie par batterie n'est pas prise en charge, entraînera l'invalidation de l'installation et annulera la garantie.

Veuillez contacter le service client pour plus d'informations concernant l'utilisation certifiée avec des systèmes compatibles.

TABLE DES MATIÈRES

1. Sécurité

- 1.1 Symboles utilisés
- 1.2 Abréviations
- 1.3 Sécurité générale
- 1.4 Sécurité électrique

2. Découverte de votre batterie

- 2.1 Vérification du contenu
- 2.2 Identification des composants
- 2.3 Dimensions de la batterie

3. Installation

- 3.1 Choix de l'emplacement
- 3.1 Fixation de la batterie

4. Raccordements électriques

- 4.1 Câblage des bornes de la batterie
- 4.2 Câblage de communication en parallèle

5. Procédure de démarrage / arrêt

- 5.1 Procédure de démarrage
- 5.2 Procédure d'arrêt

6. Charge de la batterie

7. Voyants du panneau

- 7.1 Voyants d'alarme / de marche
- 7.2 Voyants d'état de charge

8. Dépannage

9. Mise au rebut de la batterie

10. Spécifications techniques

11. Garantie limitée

1. SÉCURITÉ

⚠ DANGER ! ⚠

Avant d'utiliser la batterie, veuillez lire toutes les instructions et les mises en garde figurant sur l'appareil et dans ce manuel. Conservez ce manuel dans un endroit facilement accessible. Veuillez respecter toutes les lois et réglementations locales lors de l'installation, de l'utilisation et de la maintenance. Une mauvaise utilisation peut entraîner des blessures corporelles, voire la mort, ou endommager l'onduleur et d'autres biens.

Intertek

Certifiée pour une utilisation résidentielle en intérieur. Cette batterie est certifiée conforme aux normes UL9540, UL9540A et UL1973, offrant ainsi une plus grande flexibilité d'installation lorsqu'elle est mise en œuvre conformément au manuel d'installation.

1.1 SYMBOLES UTILISÉS

	**Do not reverse the Positive and Negative connection.** **N'inversez pas la connexion positive et négative.**
	**Do not place near open flame.** **Ne pas placer près d'une flamme nue.**
	**Keep out of reach of children and pets.** **Ne placez pas l'appareil dans la zone de contact des enfants et des animaux domestiques.**
	**Warning! electric shock.** **Avertissement de choc électrique.**
	**Fire Warning! Do not place near flammable material.** **Avertissement d'incendie! Ne placez pas à proximité de matériaux inflammables.**
	**Read the product and operation manual before operating the battery system.** **Lisez le produit et le manuel d'utilisation avant d'utiliser le système de batterie.**
	**Grounding.** **Système de mise à la terre.**
	**Recycle label.** **Étiquette de recyclage.**
	**Label for Waste Electrical and Electronic Equipment.** **Étiquette pour les déchets d'équipements électriques et électroniques.** **(WEEE) Directive (2012/19/EU)**

1.2 ABRÉVIATIONS

A – Ampère(s)

AC – Courant alternatif

Ah – Ampère-heure(s)

AHJ – Autorité compétente

ANSI – Institut national américain de normalisation

AWG – Calibre de fil américain

BAT – Batterie

BMS – Système de gestion de batterie

COM – Communication

CT – Transformateur de courant

DC – Courant continu

DOD – Profondeur de décharge

EG – Mise à la terre des équipements

EGS – Système de mise à la terre des équipements

EPS – Système d'alimentation de secours

ESS – Système de stockage d'énergie

E-Stop NO – Arrêt d'urgence normalement ouvert

FCC – Commission fédérale des communications

GE – Électrode de mise à la terre

GEC – Conducteur d'électrode de mise à la terre

GEN – Générateur

GES – Système d'électrode de mise à la terre

GFCI – Disjoncteur de fuite à la terre

GFDI – Détecteur/interrupteur de défaut à la terre

IEEE – Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens

Imp – Courant à la puissance maximale

In. lbs. – Pouces-livres

IP – Indice de protection

Isc – Courant de court-circuit

kW – Kilowatt

kWh – Kilowatt-heure

L1 – Ligne 1

L2 – Ligne 2

LFP – Phosphate de fer lithié ou LiFePO4

mm – Millimètre(s)

MPPT – Suivi du point de puissance maximale

ms – Milliseconde(s)

mV – Millivolt(s)

NEC – Code national de l'électricité

NEMA – Association nationale des fabricants

de matériel électrique

NFPA – Association nationale de prévention des incendies

Nm – Nètre-Newton

NOCT – Température normale de fonctionnement des cellules

PC – Ordinateur personnel

PCB – Carte de circuit imprimé

PE – Terre de protection (G ou terre)

PPE – Équipement de protection individuelle

PV – Photovoltaïque

RSD – Arrêt rapide

SCC – Conseil canadien des normes

SOC – État de charge

STC – Conditions d'essai standard

UL – Laboratoires des assureurs

UPS – Alimentation sans interruption

V – Volt(s)

VMP – Tension à puissance maximale

VOC – Tension en circuit ouvert

1.3 SÉCURITÉ GÉNÉRALE

⚠ DANGER !⚠

L'installation, la maintenance et le raccordement des onduleurs doivent être effectués par du personnel qualifié, conformément à toutes les normes électriques locales, aux règles de câblage et aux exigences des services publics locaux.

N'effectuez aucune opération de maintenance autre que celle spécifiée dans les instructions d'utilisation, sauf si vous y êtes qualifié. Une installation incorrecte peut entraîner des blessures ou la mort de l'installateur ou de l'utilisateur, ainsi des dommages à la batterie ou à d'autres équipements connectés.

⚠ AVERTISSEMENT !

- **Lisez toutes les instructions avant l'installation. Pour les travaux électriques, respectez toutes les normes et réglementations locales et nationales en matière de câblage, ainsi que les présentes instructions d'installation.**
- **Assurez-vous que la batterie est correctement mise à la terre. Tout le câblage doit être conforme à votre version locale et aux modifications apportées au Code canadien de l'électricité CSA C22.1.**
- **La batterie et le système ne peuvent être connectés au réseau électrique que si le fournisseur d'électricité l'autorise. Consultez l'autorité compétente locale (AHJ) avant d'installer ce produit pour confirmer toute réglementation et exigence supplémentaire pour la région.**
- **Toutes les étiquettes d'avertissement et plaques signalétiques de cette batterie doivent être clairement visibles et ne doivent pas être retirées ou recouvertes.**
- **L'installateur doit tenir compte de la sécurité de l'utilisateur lors du choix de la position et de l'emplacement de la batterie, comme spécifié dans ce manuel.**
- **Empêchez les enfants de toucher ou de faire un mauvais usage de la batterie et des systèmes associés.**
- **La batterie et certains composants du système peuvent devenir chauds pendant l'utilisation. Soyez prudent lorsque vous touchez la surface ou les pièces de la batterie pendant leur fonctionnement.**

1.4 SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

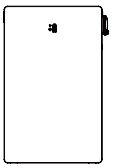
⚠ AVERTISSEMENT !

- **Isolez complètement l'onduleur avant d'effectuer toute maintenance. Pour ce faire, vous devez lire le schéma unifilaire de l'onduleur et identifier toutes les sources d'alimentation et les dispositifs de déconnexion. Éteignez (OFF) les interrupteurs du côté de la source d'alimentation, tels que le boîtier de combinaison PV, le disjoncteur de la batterie, l'interrupteur du générateur et la borne CA du réseau sur le panneau.**
- **Même après la mise hors tension de l'onduleur, l'électricité résiduelle et la chaleur peuvent toujours présenter un risque de choc électrique et de brûlures. Ne touchez aucun composant de l'onduleur pendant 10 minutes après avoir déconnecté toutes les sources d'alimentation.**
- **N'insérez pas et ne retirez pas les bornes CA et CC lorsque l'onduleur est en marche. Assurez-vous que les disjoncteurs des modules de batterie et/ou les interrupteurs marche/arrêt sont en position "OUVERT" (OPEN) ou "ARRÊT" (OFF) avant d'installer ou d'entretenir la batterie. Utilisez un voltmètre pour confirmer l'absence de tension CC afin d'éviter tout choc électrique.**
- **N'ouvrez pas la batterie pendant son fonctionnement afin d'éviter les chocs électriques et les dommages causés par la tension et le courant sous tension dans le système.**
  N'effectuez aucune connexion ou déconnexion (PV, batterie, réseau, communication, etc.) pendant que la batterie fonctionne.
- **Les installateurs doivent utiliser un équipement de protection individuelle. Avant d'installer, d'utiliser ou d'entretenir le système, inspectez tous les câblages existants pour vous assurer qu'ils répondent aux spécifications et conditions d'utilisation appropriées.**
- **Assurez-vous que les connexions PV, batterie et réseau à l'onduleur sont correctes pour éviter les dommages ou les blessures causés par une mauvaise installation.**
- **Un détecteur de fumée est recommandé pour les installations résidentielles intérieures où ce système a été évalué conformément à la norme UL 9540A pour la performance d'emballement thermique. L'installation dans des constructions résidentielles à ossature bois est autorisée. L'installation au sous-sol est autorisée.**
- **Tous les composants fournis avec cette batterie sont certifiés selon la norme UL9540 avec l'onduleur Cabin 5210-168 11.4kW en tant que BESS. Veuillez suivre les deux manuels pour connecter correctement les câbles d'alimentation et de terre, ainsi que les fils du BMS à l'onduleur.**

- **Cette batterie gérée par BMS est équipée d'une unité d'extinction d'incendie par aérosol indépendante pour réduire le risque d'emballement thermique et d'incendie.**
- **N'installez pas de boîtier ou de porte supplémentaire dans l'habitation d'origine. Cela pourrait restreindre la ventilation et augmenter le risque d'infiltration d'eau.**
- **Utilisez uniquement les câbles et connecteurs fournis, assurez-vous de la polarité correcte lors de l'installation.**
- **Gardez la batterie à l'écart des sources de chaleur dépassant 60°C (140°F) et protégez l'unité contre les chocs ou les chutes.**

2. DÉCOUVERTE DE VOTRE BATTERIE

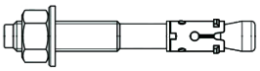
2.1 ASSUREZ-VOUS D'AVOIR TOUT LE NÉCESSAIRE



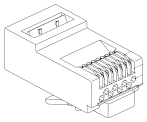
(1x) Batterie 16 kWh



(2x) Support mural



(8x) Boulon d'expansion pour béton



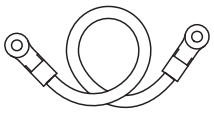
(4x) Connecteur RJ45



(2x) Câble réseau de communication

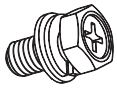


(2x) Cosse à sertir pour 2/0 AWG



(1x) Câble d'alimentation négatif noir

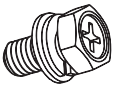
(1x) Câble d'alimentation positif rouge



(1x) Vis de mise à la terre [M5 * 12 mm]

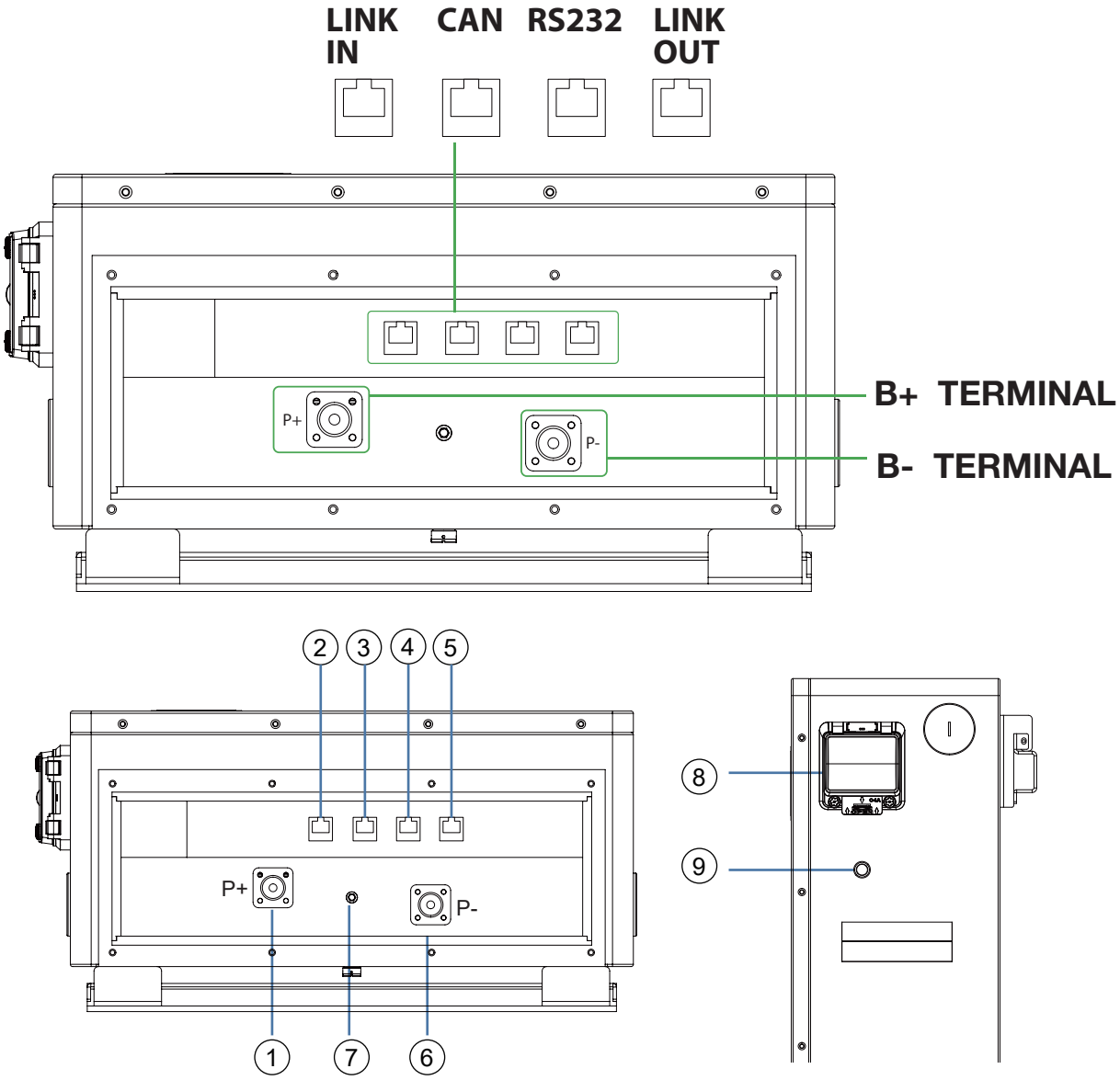


(2x) Vis de borne CC [M8 * 16 mm]



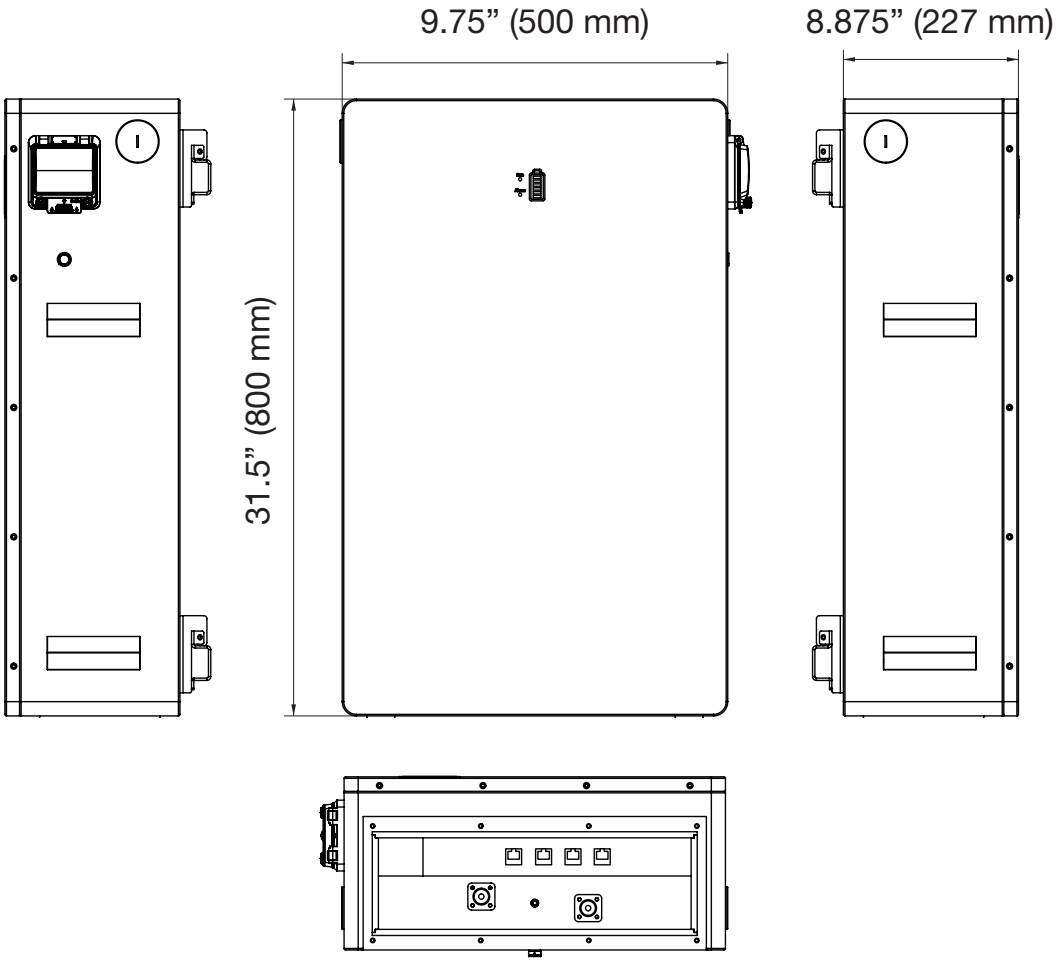
(4x) Vis pour support mural [M4 * 16 mm]

2.2 IDENTIFICATION DES COMPOSANTS



#	ÉLÉMENT	DESCRIPTION	REMARKS
1	Borne positive	Boulon M8 (x1)	-
2	lien vers	Port de communication parallèle	-
3	CAN	Interface de communication CAN	Pin 4-CAN_H / Pin 5-CAN_L Pin 6-RS232_RX / Pin 7-RS232_GND / Pin 8-RS232_TX
4	Port RS232	RS232	Pin3-RS485_B / Pin2-RS485_A
5	Port console	Port de diagnostic	-
6	Borne négative	Boulon M8 (x1)	-
7	Vis de mise à la terre	Fournit un chemin de mise à la terre	-
8	Disjoncteur	Coupure de l'alimentation électrique	-
9	Bouton POWER	Activation/désactivation du BMS	-

2.3 DIMENSIONS DE LA BATTERIE

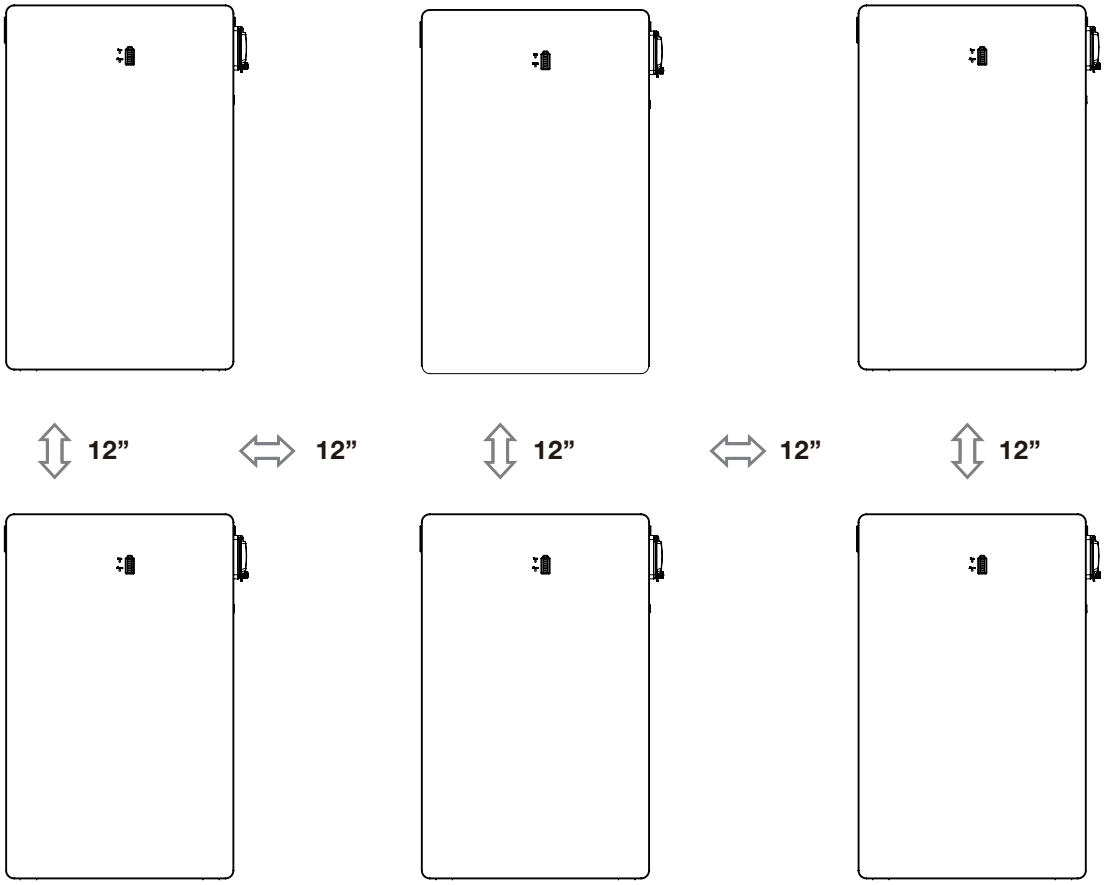


3. INSTALLATION

3.1 SÉLECTION DE L'EMPLACEMENT

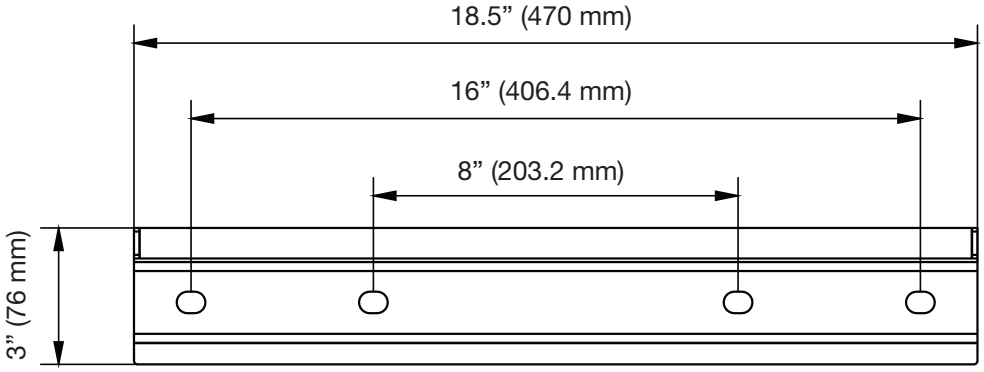
⚠ AVERTISSEMENT !

- **Un onduleur est autorisé à connecter 16 batteries en parallèle. Un électricien inscrit est requis pour évaluer et installer le système à sources multiples.**
- **La batterie est lourde. Utilisez un palan ou un autre équipement pour soulever et transporter l'unité.**
- **Suivez les normes NFPA855, UL9540 et autres codes locaux lors de l'installation du produit.**



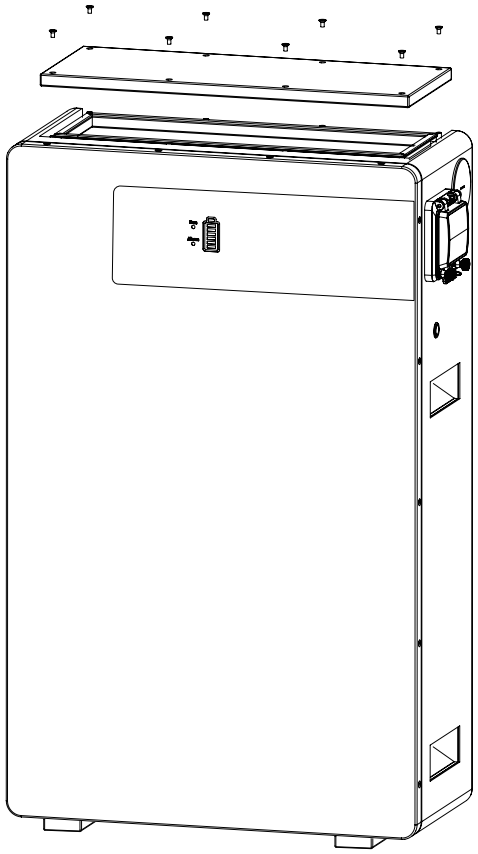
- En cas d'installation sur un mur, celui-ci doit être composé d'un matériau incombustible. Si cela n'est pas possible, l'unité DOIT avoir un dégagement minimal de 40 mm par rapport au mur pour empêcher le transfert de chaleur vers la surface du mur. Tous les matériaux situés dans le dégagement de 40 mm doivent être incombustibles.

- En cas d'installation sur un sol plat, assurez-vous qu'un drainage adéquat entoure la batterie pour éviter les dommages causés par les inondations. En cas d'installation contre un mur, prévoyez un espace d'au moins 30 cm (12 pouces) de chaque côté de l'unité pour assurer un flux d'air et un fonctionnement adéquats.

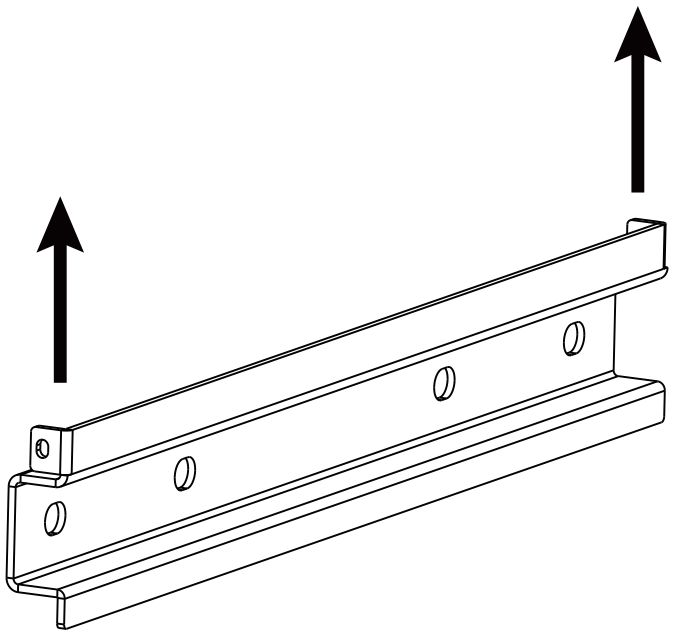


- Montez toujours la batterie en position verticale.
- Prévoyez au moins 30 cm (12 pouces) entre plusieurs batteries et d'autres appareils.

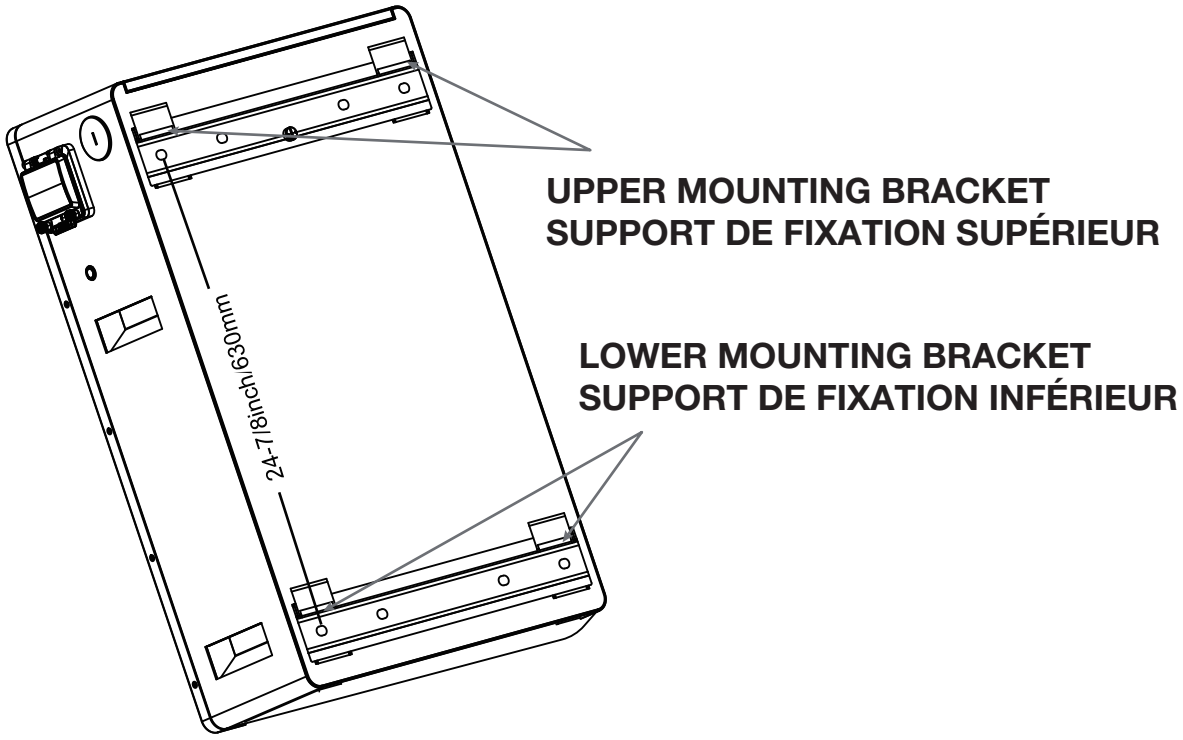
3.1 MONTAGE DE LA BATTERIE



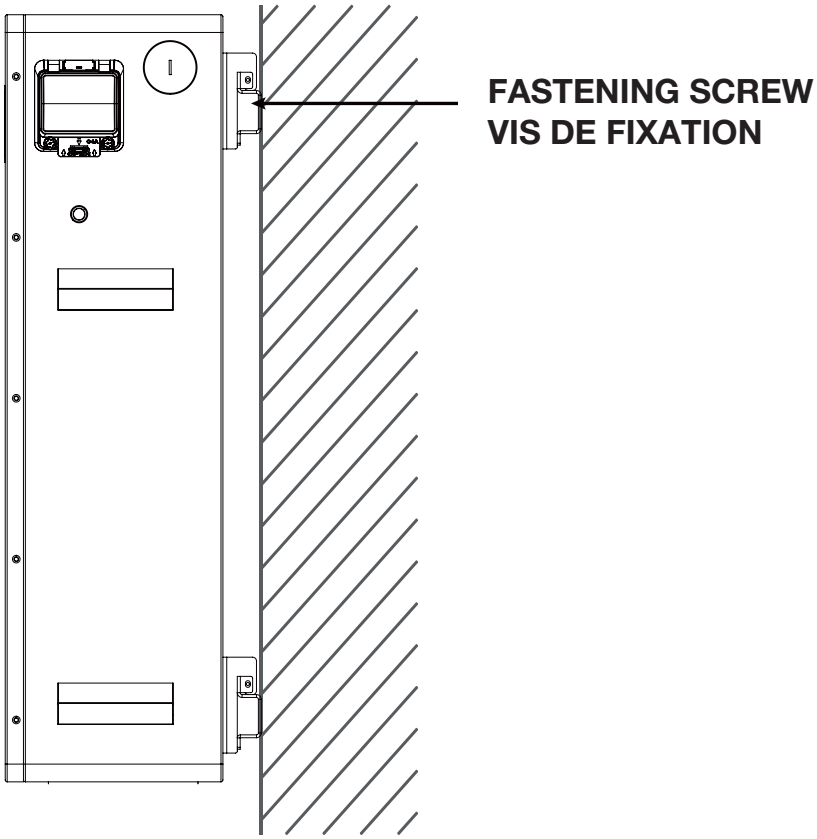
1. Retirez le couvercle supérieur avant l'installation.



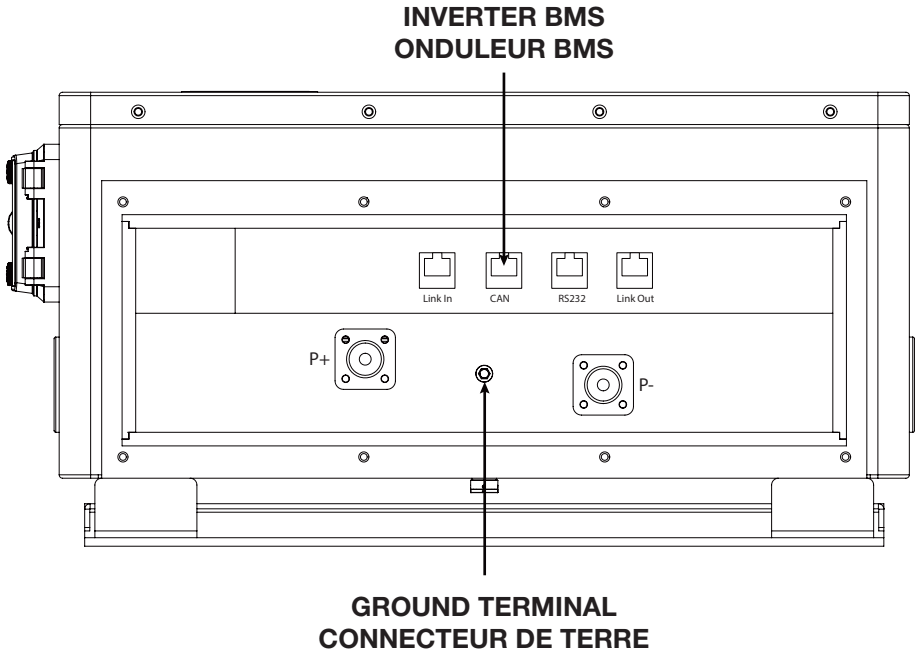
2. Utilisez les dimensions ci-dessus pour déterminer les positions de perçage des supports. Assurez-vous que les supports sont positionnés comme indiqué.



3. Fixez le support de montage.



4. Accrochez la batterie sur le support de montage mural et fixez-la solidement.



5. Connectez la borne de terre de la batterie à une connexion mise à la terre.

4. CONNEXIONS ÉLECTRIQUES

⚠ AVERTISSEMENT !

- **Assurez-vous que la batterie est éteinte ("OFF") avant d'effectuer ou de retirer des connexions.**
- **Utilisez le câble d'alimentation fourni pour la connexion entre la batterie et l'onduleur. Le câble rouge se connecte entre le pôle positif de la batterie et le port positif de la batterie côté onduleur, et vice versa ; le câble d'alimentation noir se connecte entre les électrodes négatives de l'onduleur et de la batterie.**
- **Lors de la mise en parallèle des batteries, elles peuvent être connectées à un boîtier de combinaison ou à un jeu de barres doté d'interrupteurs individuels dimensionnés pour le courant approprié.**
- **Lors de la mise en parallèle des batteries, utilisez un câble de communication pour connecter la batterie maître aux batteries esclaves pour la communication de batterie à batterie. Ce câble est une connexion RJ45 standard.**

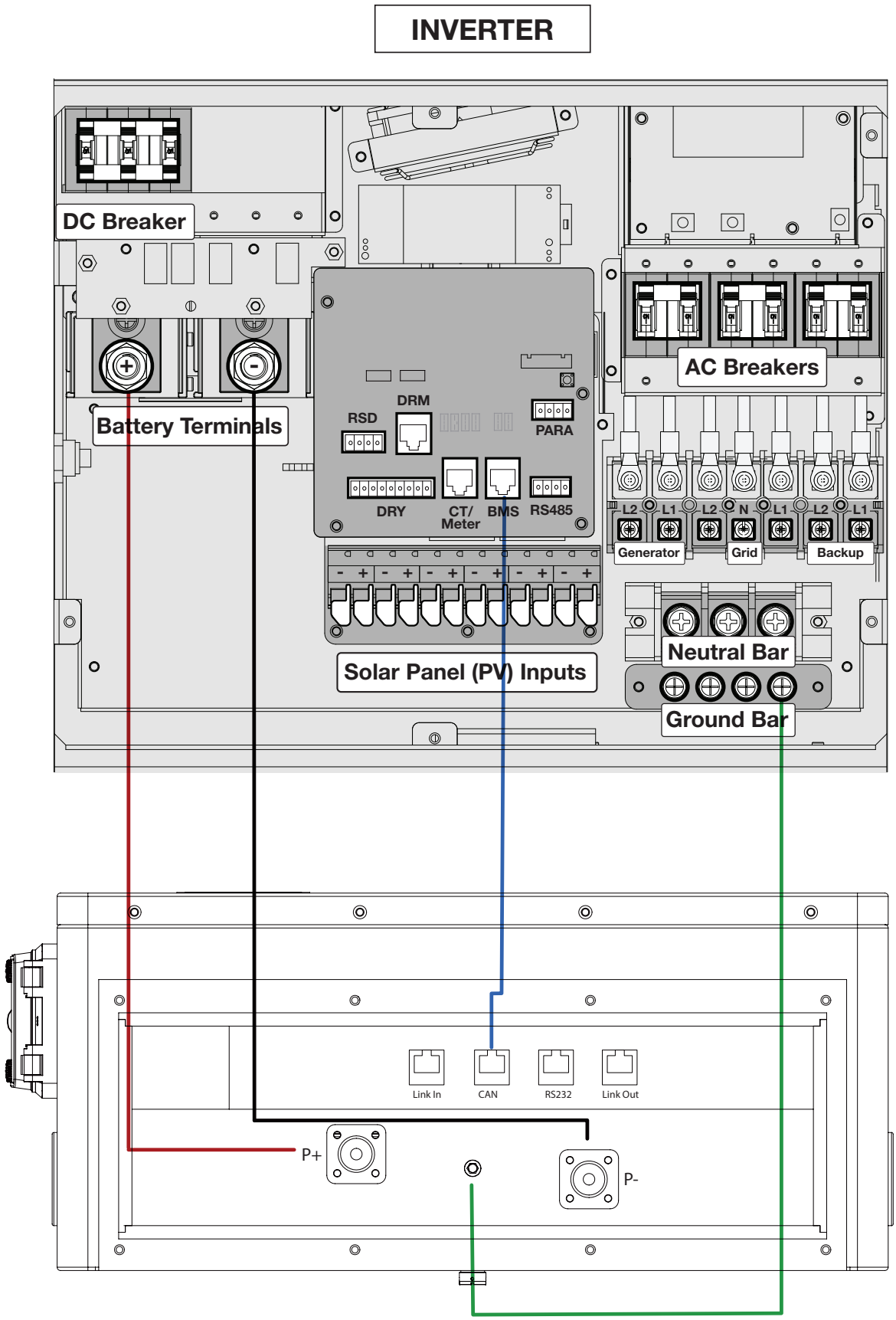
4.1 CÂBLAGE DES BORNES DE LA BATTERIE

REMARQUE

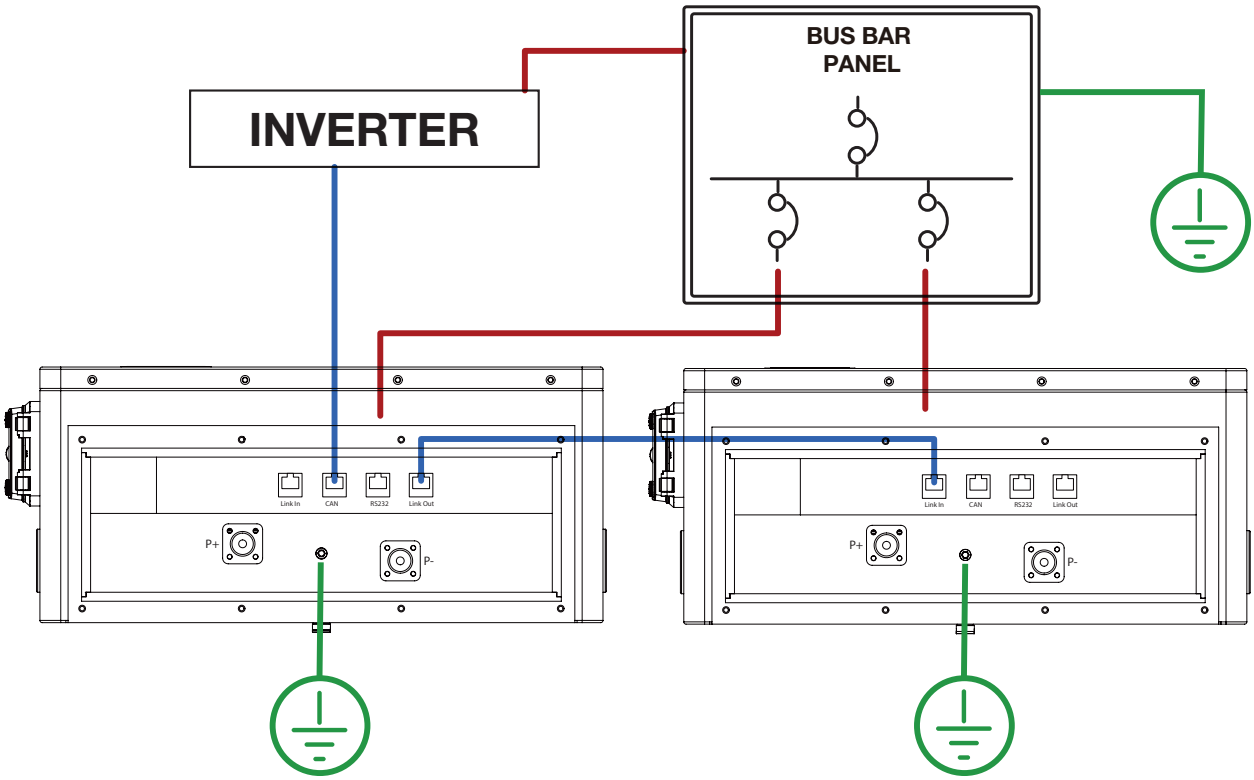
- Ne connectez pas une seule batterie à plusieurs onduleurs.
- Nous recommandons de régler la décharge SOC à un niveau bas de 10 % pour une utilisation quotidienne afin de prolonger la durée de vie des cellules de la batterie, et à 0 % uniquement en cas de panne. Rechargez la batterie jusqu'à 60 % dès que possible lorsqu'elle est profondément déchargée.
- Si elle est chargée à 60 % avant le stockage. Vérifiez tous les 6 mois et si elle est inférieure à 30 %, rechargez-la à 60 %. Laisser le produit à faible charge pendant de longues périodes peut endommager les cellules de la batterie.

Certaines configurations nécessitent un câblage/connecteurs supplémentaires pour obtenir les exemples de dispositions présentés. Veuillez consulter un électricien ou une personne qualifiée pour obtenir la disposition optimale du système.

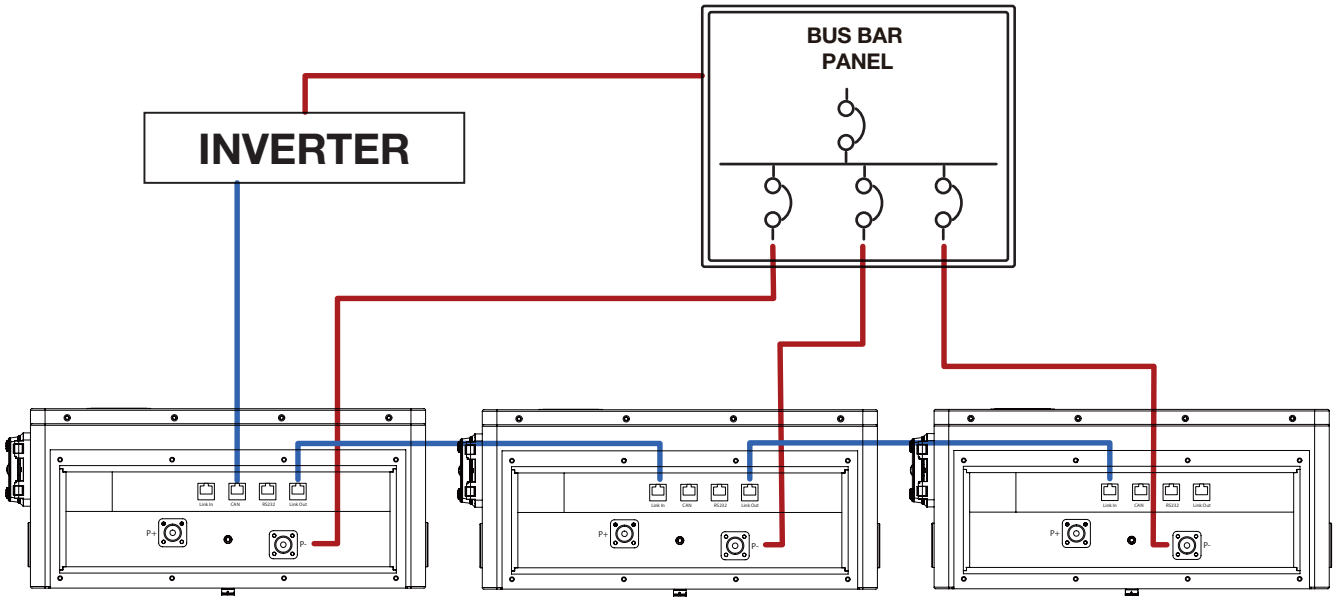
4.1.1 (1x) Batterie (1x) Onduleur



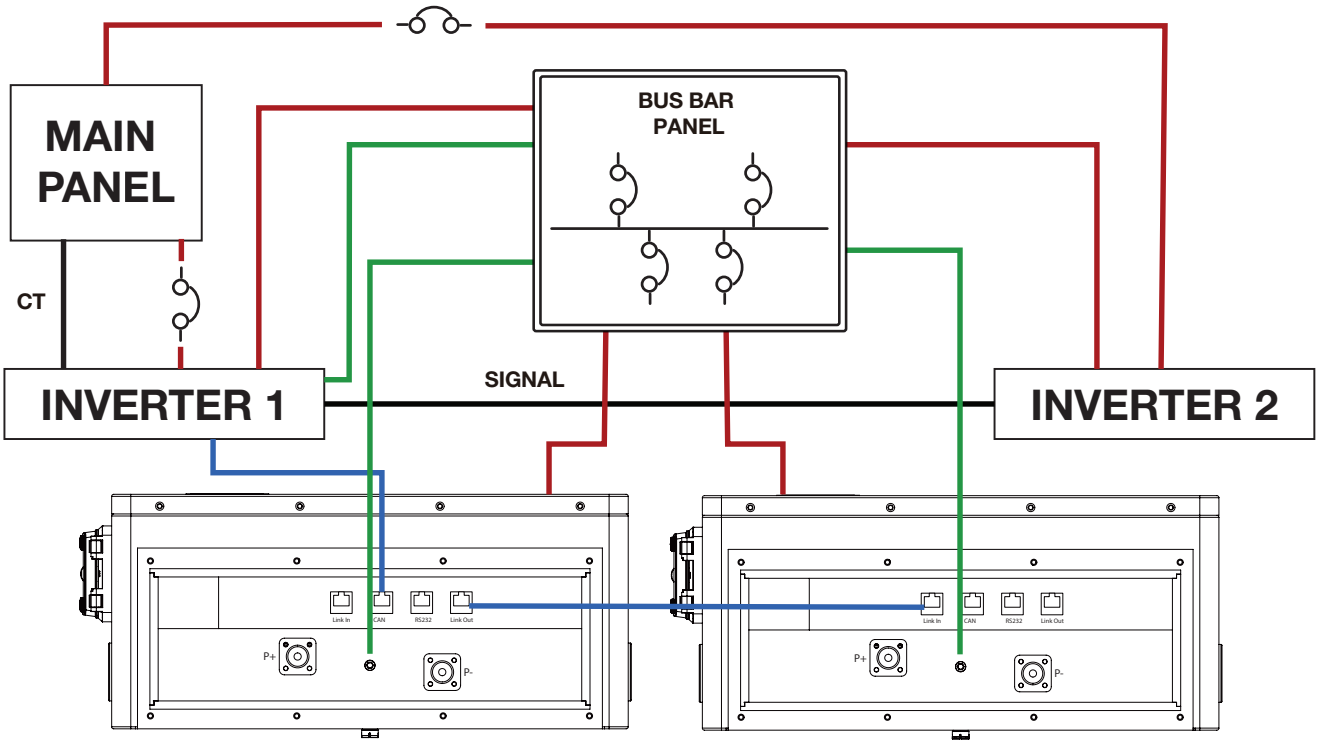
4.1.2 (2x) Batterie (1x) Onduleur



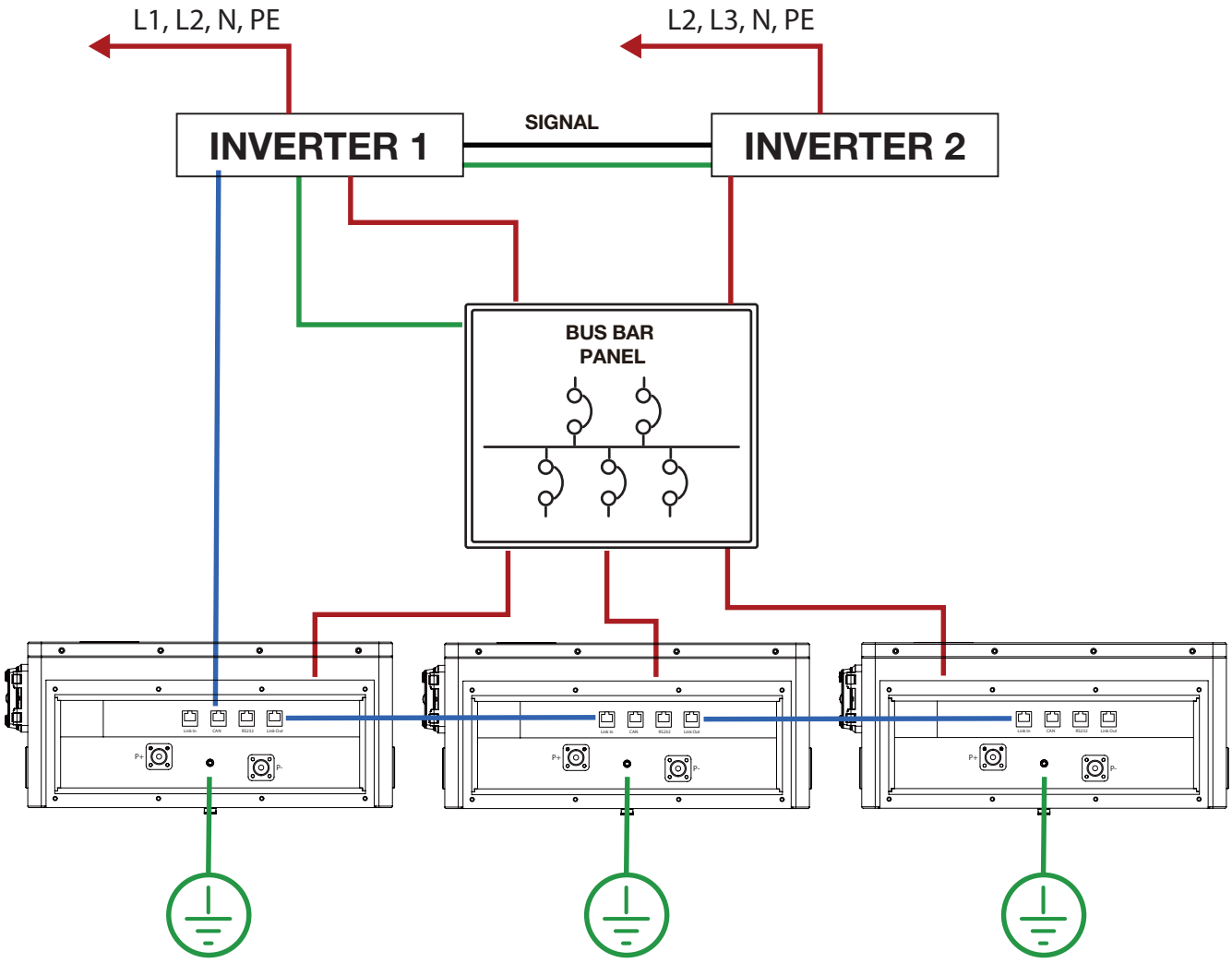
4.1.3 (3x) Batterie (1x) Onduleur



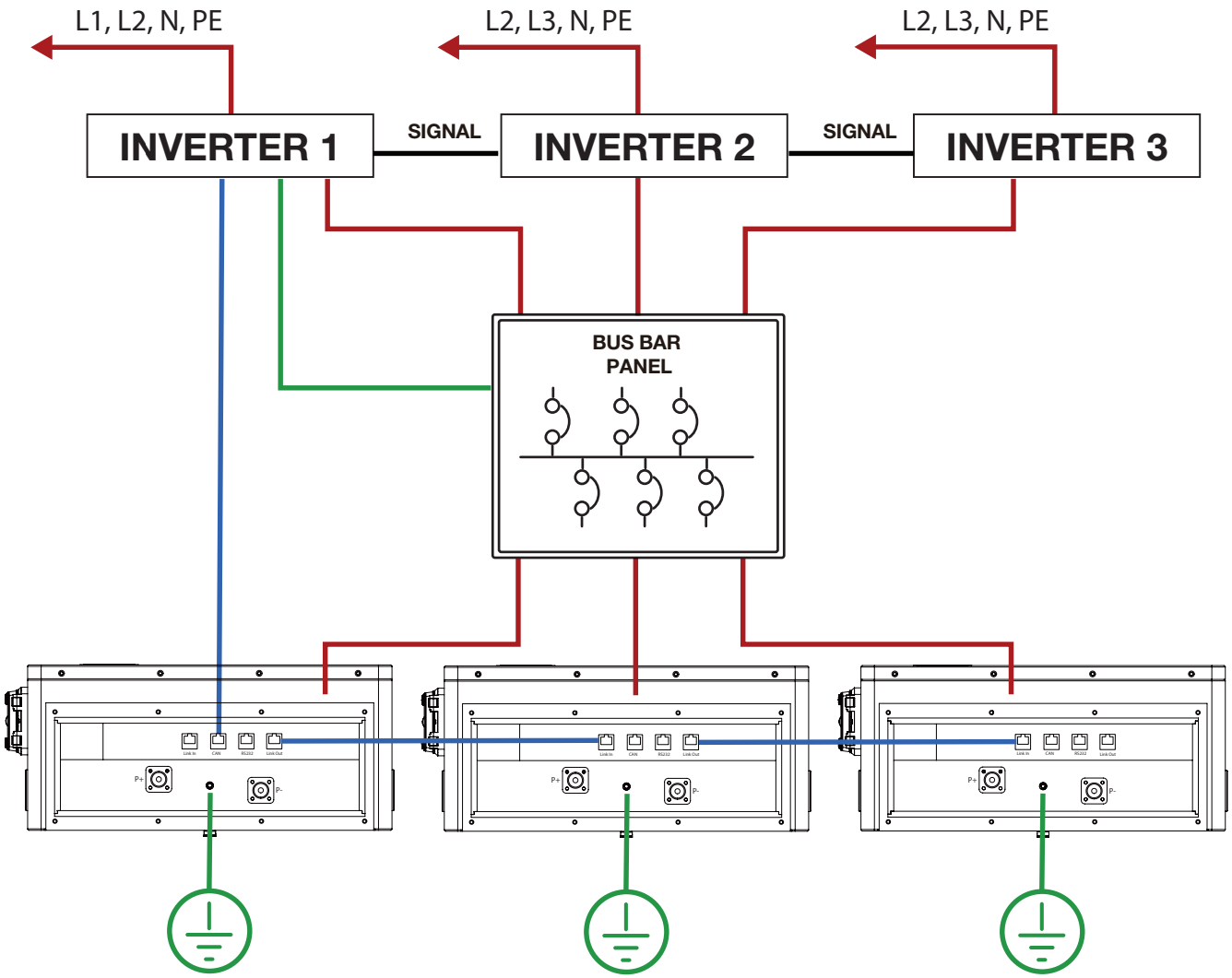
4.1.4 (2x) Batterie (2x) Onduleur



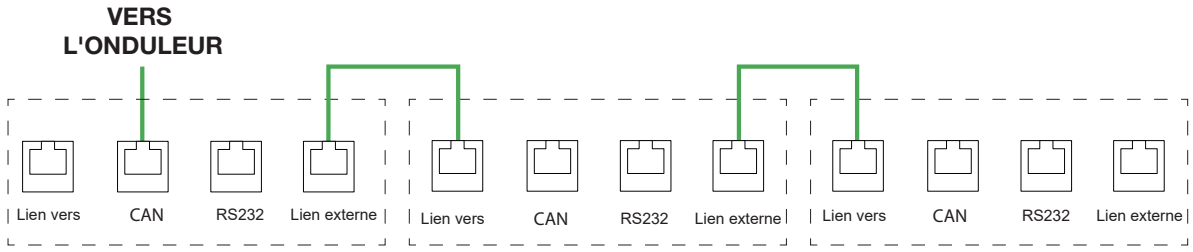
4.1.5 (3x) Batterie (2x) Onduleur



4.1.6 (3x) Batterie (3x) Onduleur



4.2 CÂBLAGE DE COMMUNICATION EN PARALLÈLE



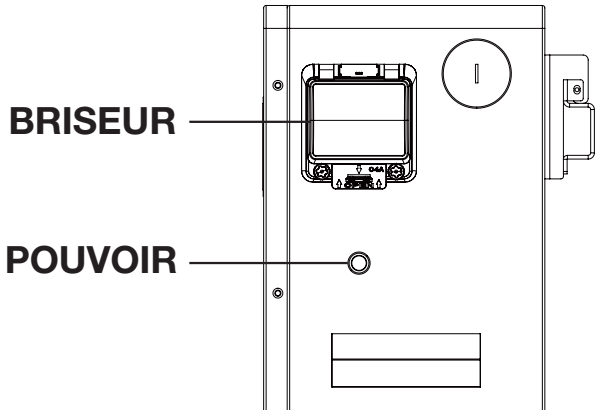
1. Assurez-vous que toutes les batteries et leurs disjoncteurs sont sur ARRÊT (OFF).
2. Établissez la communication entre les batteries via les ports "BATTERY CAN/485" de chaque batterie. Utilisez le câble de communication du kit de mise en parallèle pour connecter en guirlande toutes les batteries en parallèle dans le banc.
3. Installez les câbles de mise en parallèle entre les batteries. Reportez-vous à la section 8.2 Connexions des câbles de batterie pour des exemples de schémas de connexion des câbles de batterie.
4. Une fois toutes les connexions de câbles terminées et le système prêt à être mis en service, mettez sous tension chaque disjoncteur de batterie et le bouton d'alimentation un par un, en commençant par la batterie maître.

REMARQUE

- Si la communication d'une batterie est connectée à l'onduleur, cette batterie est l'unité maître.
- La batterie attribue automatiquement les adresses. Aucune programmation par commutateur DIP n'est requise.

5. PROCÉDURE DE DÉMARRAGE / ARRÊT

- Lors de l'utilisation d'un BESS ou de tout équipement électrique, prenez les mesures de sécurité appropriées, telles que le port de gants isolants et l'assurance que les mains sont sèches.
- Vérifiez et entretenez régulièrement le système de stockage d'énergie pour garantir un fonctionnement stable à long terme.



5.1 PROCÉDURE DE DÉMARRAGE

1. Vérifiez l'équipement.

- Assurez-vous que l'installation et les connexions de la batterie et des équipements associés sont correcte.
- Vérifiez qu'il n'y a pas d'obstructions autour du système et qu'il est bien ventilé.
- Vérifiez que tous les câbles et connexions sont sécurisés.

2. Activez le disjoncteur de la batterie (ON).

- Mettez le disjoncteur du bloc-batterie sur MARCHE (ON) et vérifiez que les voyants de la batterie sont actifs.

3. Démarrez le système de gestion de batterie (BMS)

- Appuyez sur le bouton d'alimentation (POWER) et maintenez-le enfoncé pendant 3 secondes.

4. Allumez l'onduleur (ON).

- Mettez l'interrupteur d'alimentation de l'onduleur sur MARCHE (ON) et attendez qu'il termine sa séquence de démarrage.

5.2 PROCÉDURE D'ARRÊT

1. Étape 1 : Éteindre la charge
   - Déconnectez tous les appareils de charge connectés et assurez-vous que la charge est complètement éteinte.
2. Étape 2 : Éteindre l'onduleur
   - Éteignez tous les interrupteurs d'alimentation de l'onduleur et assurez-vous que l'onduleur a complètement cessé de fonctionner.
3. Étape 3 : Couper le disjoncteur de la batterie
   - Enfin, coupez le disjoncteur du bloc-batterie pour vous assurer que le bloc-batterie est hors tension.
4. Étape 4 : Éteindre le système de gestion de batterie (BMS)
   - Maintenez le bouton POWER enfoncé pendant 3 secondes pour éteindre le système de gestion de batterie.

6. CHARGE DE LA BATTERIE

⚠ AVERTISSEMENT !

- **Assurez-vous que les paramètres appropriés sont configurés sur l'onduleur pour éviter toute surcharge ou tout endommagement du module. (Reportez-vous au tableau des spécifications techniques pour obtenir la liste complète des paramètres de charge/décharge.)**

NOMBRE D'ONDULEURS	Courant de charge max. recommandé (210 A par onduleur)
1	200A
2	400A
3	600A

REMARQUE

- Il est normal que les batteries LFP dotées de systèmes BMS internes câblés en parallèle affichent des lectures de SOC variables pendant les cycles de charge ou de décharge. Cela ne doit pas être une source d'inquiétude et n'indique pas que le module fournit moins que sa capacité maximale.
- Cette variation est due à de légères différences de résistance de câblage pour chaque batterie, de résistance interne, de température et à des variations au niveau des cellules individuelles. Ces petites différences peuvent amener une batterie à supporter temporairement une plus grande partie de la charge ou de la décharge. Cependant, au cours du cycle de décharge ou de charge, le système s'équilibrera. La batterie qui était initialement en retard assumera une plus grande partie de la charge ou de la décharge à l'autre extrémité du cycle, récupérant finalement toute la capacité nominale en kWh du bloc. Les différences de tension créées à mesure que les batteries divergent en SOC les amèneront naturellement à converger à un moment donné du cycle.

7. INDICATEURS DU PANNEAU

7.1 INDICATEURS D'ALARME / DE FONCTIONNEMENT

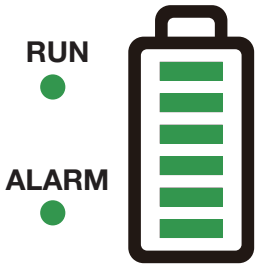
Lorsque le voyant d'alarme sur le panneau de commande de la batterie s'allume, cela indique que la batterie a déclenché une alarme ou a été protégée contre un dommage potentiel.

Alarme

Le voyant d'alarme affiche une couleur rouge fixe et s'allume lorsqu'un défaut se produit. Veuillez vous reporter au tableau ci-dessous pour plus d'informations sur les défauts spécifiques et les mesures requises.

Fonctionnement

Le voyant de fonctionnement affiche une couleur verte fixe lorsque la batterie est en état de repos. Lorsque la batterie est en cours de charge ou de décharge, le voyant clignote en vert.



Description du voyant	Indication	Couleur	Description
Alarme	Fixe	Rouge	Une erreur s'est produite
Marche	Fixe	Vert	La batterie est inactive
	Clignotant	Vert	La batterie est en charge / décharge

7.2 INDICATEURS D'ÉTAT DE CHARGE

La batterie est équipée d'une jauge de capacité à LED pour indiquer le SOC (état de charge).

État		État des LED							
Indicateur de niveau de batterie		L8	L7	L6	L5	L4	L3	L2	L1
									
État de charge de la batterie (voyant clignotant = en charge)	0 ~ 17 %	ON	OFF	OFF	OFF	OFF	OFF	OFF	Clignotant
	18 ~ 33 %			OFF	OFF	OFF	OFF	Clignotant	ON
	34 ~ 50 %			OFF	OFF	OFF	Clignotant	ON	ON
	51 ~ 66 %			OFF	OFF	Clignotant	ON	ON	ON
	67 ~ 83 %			OFF	Clignotant	ON	ON	ON	ON
	84 ~ 100 %			Clignotant	ON	ON	ON	ON	ON
	Chargé			ON	ON	ON	ON	ON	ON

REMARQUE

- Dans un système comportant plusieurs batteries connectées en parallèle, seule la jauge d'alimentation de la batterie principale sera activée. La jauge d'alimentation de la batterie principale affiche le SOC pour l'ensemble du système de batteries, et les jauges des autres batteries resteront inactives.
- Si la batterie n'est pas empilée correctement, l'affichage de la batterie s'activera. Veuillez vérifier les connexions de vos câbles et leur emplacement.

8. DÉPANNAGE

DÉFAUT	ANALYSE	ACTION
Défaillance de communication de l'onduleur	Vérifiez la connexion du port de communication et les paramètres d'identification de la batterie.	Vérifiez les connexions et les réglages, puis redémarrez la batterie.
Pas de sortie CC	Disjoncteur ouvert ou tension de batterie trop faible.	Vérifiez le disjoncteur de la batterie ou rechargez la batterie.
Alimentation électrique instable	La capacité de la batterie n'est pas à pleine puissance.	Vérifiez que le câble de batterie est correctement connecté.
La batterie ne peut pas être chargée complètement	La tension de sortie CC est inférieure à la tension de charge minimale.	Vérifiez les paramètres de charge sur l'onduleur pour vous assurer qu'ils correspondent aux exigences de la batterie.
LED d'alarme toujours allumée	Court-circuit	Débranchez le câble d'alimentation et vérifiez tous les câbles.
La tension de sortie de la batterie est instable	Erreur BMS	Appuyez sur le bouton d'alimentation et maintenez-le enfoncé pour réinitialiser la batterie, puis redémarrez la batterie et l'onduleur.
La LED d'alarme clignote 20 fois avec la LED SOC1 allumée	Tension déséquilibrée dans une cellule	Déchargez complètement le banc de batteries (<20 % SOC), puis rechargez-le complètement
La LED d'alarme clignote 20 fois et la LED SOC2 reste allumée.	Température déséquilibrée	Contactez le service clientèle
La LED d'alarme clignote 20 fois et la LED SOC3/4 reste allumée.	BMS endommagé	Contactez le service clientèle
Valeur SOC différente des batteries en fonctionnement parallèle	Pas de problème	Déchargez complètement le banc de batteries (<20 % SOC), puis rechargez-le complètement.
Protection contre les basses tensions sans LED allumée	Le BMS est en mode protection basse tension / veille.	Contactez le service clientèle
Décharge profonde avec LED RUN allumée	Tension de batterie trop faible pour activer le BMS	Contactez le service clientèle

REMARQUE

- Si l'un des défauts indiqués ci-dessus persiste, veuillez contacter le service client.

9. MISE AU REBUT DE LA BATTERIE

⚠ DANGER ! ⚠

Toute partie d'une installation de stockage d'énergie par batterie (BESS), en particulier les batteries, doit être traitée comme un matériau dangereux et n'est pas conçue pour être jetée à la poubelle.

Veuillez contacter votre centre de recyclage ou de gestion des déchets local pour obtenir des informations sur la mise au rebut sûre et responsable des batteries au lithium.

10. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Caractéristiques électriques	
Tension nominale	51,2 V
Capacité nominale	314 Ah
Énergie	16 076 Wh
Chimie de la batterie	Lithium Fer Phosphate (LFP)
Durée de vie	8,000 cycles @77°F (25°C), 0,5 C / 0,5 C
Tension de fonctionnement	44,8 ~ 57,6 V
Interfaces de communication	CAN/RS485/RS232
Capacité parallèle	Jusqu'à 16 unités*
Charge et décharge	
Courant de charge nominal	160A
Courant de décharge nominal	160A
Courant de décharge max.	200A
Environnement	
Environnement	Intérieur
Température de stockage	32°F à 113°F (0°C à 45°C)**
Température de fonctionnement	-4°F à 113°F (-20°C à 45°C)
Altitude	Maximum 9 843 pi (3 000 m)
Gestion thermique	Refroidissement passif, chauffage actif**
Indice IP	IP65
Mécanique	
Dimensions (L x l x P)	31,50 x 19,49 x 8,94 po (800 x 500 x 227 mm)
Poids	284 lb (129 kg)
Installation	Montage mural ou au sol sur supports

*Sous réserve des restrictions électriques locales.
**Lorsque la température ambiante est inférieure à 10 °C (50 °F), les coussins chauffants internes se mettent en marche. La batterie commence à se charger lorsque la température des cellules est comprise entre 4 °C et 50 °C (50 °F et 122 °F).

11. GARANTIE

11.1 GARANTIE LIMITÉE POUR BATTERIE RÉSIDENTIELLE

Midland Power Inc. est une entreprise 100 % canadienne, tant par sa propriété que par son personnel. Notre équipe de support canadienne est disponible pour aider les propriétaires et les professionnels de l'électricité qualifiés à comprendre cette garantie et à traiter les réclamations en toute sécurité.

Cette garantie limitée pour batterie résidentielle explique ce que Midland couvre, la manière dont la couverture est mesurée et ce à quoi s'attendre si un produit couvert nécessite un service de garantie.

FOURNISSEUR DE LA GARANTIE	MIDLAND POWER INC.
ADRESSE DU FOURNISSEUR	94 BROCKPORT DRIVE, TORONTO, ON M9W 7J8, CANADA
PRODUIT COUVERT	M02673, BATTERIE DE SECOURS RÉSIDENTIELLE D'INTÉRIEUR CABIN 16 KWH
TERRITOIRE	CANADA UNIQUEMENT
CAPACITÉ ÉNERGÉTIQUE NOMINALE	16,0 KWH
PÉRIODE DE GARANTIE CONTRE LES DÉFAUTS	DIX (10) ANS À COMPTER DE LA DATE D'ACHAT AU DÉTAIL D'ORIGINE
RÉTENTION DE CAPACITÉ	70 % DE LA CAPACITÉ ÉNERGÉTIQUE NOMINALE (11,2 KWH), JUSQU'À LA PREMIÈRE DES ÉVENTUALITÉS SUIVANTES : DIX (10) ANS OU UN DÉBIT D'ÉNERGIE DÉCHARGÉE TOTAL DE 89,6 MWH
INSTALLATION	STATIONNAIRE ; INSTALLATION INTÉRIEURE RECOMMANDÉE, INSTALLATION EXTÉRIEURE AUTORISÉE UNIQUEMENT SI LA DOCUMENTATION DU PRODUIT LE PERMET ET SI LES LIMITES ENVIRONNEMENTALES SONT RESPECTÉES
RÉCLAMATIONS AU TITRE DE LA GARANTIE	WEB : WWW.MIDLANDPOWERINC.COM E-MAIL : SUPPORT@MIDLANDPOWERINC.COM TÉLÉPHONE : 1-877-528-3772

Ce barème de garantie s'applique à la batterie identifiée ci-dessus (le "produit couvert"). Un barème différent peut s'appliquer à un autre modèle de batterie pris en charge par Midland ; lorsqu'un barème spécifique au produit diffère des chiffres ci-dessus, c'est le barème spécifique au produit qui prévaut.

Garantie de dix ans.
Midland Power Inc. ("Midland") garantit que le produit couvert sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant la période de garantie contre les défauts indiquée ci-dessus, et qu'il conservera au moins le seuil de rétention de capacité indiqué ci-dessus jusqu'au premier des événements suivants : dix ans à compter de l'achat ou la limite du débit d'énergie déchargée cumulé indiqué ci-dessus — l'énergie cumulative déchargée par le produit couvert, telle qu'enregistrée par son système de gestion de batterie — lorsqu'il est installé, utilisé et entretenu comme décrit dans les manuels de produits de Midland et autres informations techniques pour le produit couvert (la "documentation du produit") et utilisé dans une "application prise en charge" : stockage d'énergie solaire résidentiel stationnaire, alimentation de secours, gestion des heures de pointe, écrêtement des pointes, fonctionnement hors réseau et charge de générateur par l'intermédiaire d'un équipement approuvé, ou une autre application expressément identifiée dans la documentation du produit. Atteindre la limite de débit met fin à la couverture de la rétention de capacité mais ne met pas fin à la garantie contre les défauts, qui se poursuit pour toute sa durée de dix ans.

Recours.
Si le produit couvert ne respecte pas la garantie ci-dessus, Midland réparera, à sa seule discrétion, le produit (en utilisant des pièces neuves ou remises à neuf), le remplacera par un produit neuf ou remis à neuf équivalent, ou émettra un crédit au prorata pour un remplacement éligible pris en charge par Midland, que Midland pourra également émettre sous forme de remboursement. Un crédit au prorata est basé sur le prix payé pour le produit couvert lui-même, hors taxe, installation et accessoires (le "prix d'achat d'origine"), réduit de 10 % pour chaque année complète écoulée depuis l'achat ou, pour une réclamation concernant la capacité, de 10 % pour chaque année complète ou chaque 8,96 MWh de débit complet, selon la valeur la moins élevée, et ne dépassera jamais le prix d'achat d'origine. Un produit réparé ou remplacé bénéficie uniquement de la portion restante non expirée de la période de garantie d'origine. Le recours standard de Midland comprend l'expédition terrestre sortante standard vers une adresse canadienne desservie, mais exclut la main-d'œuvre, les appels de service, les déplacements, les permis, la déconnexion, le retrait, l'emballage, le transport de retour, le recyclage et la réinstallation, bien que Midland puisse accepter par écrit de couvrir certains de ces frais pour une réclamation individuelle sans aucune obligation de le faire pour une autre. Midland peut exiger qu'une réclamation pour défaut ou capacité soit confirmée par une évaluation ou un test sur site effectué par un professionnel de l'électricité qualifié selon la procédure de test publiée par Midland ; une estimation de la capacité par affichage sur onduleur ou application mobile ne constitue pas à elle seule une réclamation de capacité à moins que Midland ne l'accepte à cette fin.

Ce qui est couvert et enregistrement.
Cette garantie couvre un produit couvert acheté neuf au Canada auprès d'un vendeur reconnu par Midland comme autorisé au moment de la vente (un "vendeur autorisé"), portant son numéro de série d'origine et inaltéré, et identifié dans sa documentation de produit comme étant pris en charge par une garantie Midland. Pour maintenir cette garantie en vigueur, enregistrez le produit couvert auprès de Midland dans un délai d'un an suivant l'achat, ou soyez prêt à fournir une preuve d'achat valide provenant d'un vendeur autorisé au moment de toute réclamation, ainsi que l'adresse d'installation, les coordonnées de votre installateur et des photographies claires du produit couvert et de son onduleur et de son équipement de distribution associés tels qu'installés.

Exigences d'installation et de fonctionnement.
Le produit couvert doit être installé et mis en service par une personne détenant toutes les licences, certifications et permis requis pour effectuer les travaux dans la province ou le territoire applicable (un "professionnel de l'électricité qualifié"), conformément à la documentation du produit, à la conception de système approuvée, aux lois applicables et aux codes électriques ou du bâtiment, ainsi qu'aux permis requis et aux règles d'interconnexion du réseau. Il ne peut être connecté qu'à des batteries, onduleurs, générateurs et autres équipements approuvés pour la configuration utilisée. Lorsque le fonctionnement hors réseau ou la charge par générateur est une application prise en charge, elle n'est couverte que lorsque le système est conçu pour cet usage et que tous les équipements connectés sont correctement certifiés et maintenus dans leurs limites publiées. La connectivité Internet n'est pas une condition de cette garantie.

Exclusions générales.
Cette garantie ne couvre pas une condition dans la mesure où elle résulte de : une utilisation en dehors d'une application prise en charge, y compris une utilisation professionnelle, commerciale, agricole, institutionnelle, de location ou de revente (une garantie limitée pour batterie commerciale Midland applicable peut s'appliquer à la place) ; une installation, une mise en service, un câblage ou une conception de système incorrects ; des travaux effectués par une personne qui n'est pas un professionnel de l'électricité qualifié ; une utilisation avec un équipement incompatible ou non approuvé ; une ouverture, un démontage, une modification ou des changements de micrologiciel non autorisés ; un fonctionnement en dehors des limites électriques, de température ou environnementales publiées ; un stockage incorrect ou un défaut d'effectuer la maintenance requise ; un impact, une chute, un écrasement ou une autre mauvaise manipulation ; l'eau, l'humidité, la corrosion ou des atmosphères agressives ; un incendie, une inondation, la foudre, une surtension, un tremblement de terre, des conditions météorologiques violentes ou un autre événement externe ; l'instabilité ou le délestage du réseau ou de l'utilité ; les nuisibles ; ou la poursuite de l'utilisation après un défaut grave

ou un avertissement de sécurité ; elle ne couvre pas non plus un numéro de série altéré, effacé ou retiré, ou une usure esthétique normale qui n'affecte pas le fonctionnement sûr ou la capacité garantie. Chaque exclusion ci-dessus s'applique uniquement dans la mesure où la condition exclue a réellement causé ou contribué au défaut, à la panne ou à la perte de capacité réclamés.

Autres garanties.
Ceci est la seule garantie expresse que Midland accorde pour le produit couvert. Toute autre garantie, tout autre recours ou condition — oral, écrit, statutaire, exprès ou implicite, y compris toute garantie de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou contre les vices cachés — est exclu dans toute la mesure permise par la loi. Lorsqu'une telle garantie ne peut être exclue, Midland limite sa durée et son recours à ceux décrits dans ce document. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques ; vous pouvez bénéficier d'autres droits qui varient d'une province à l'autre, et rien ici ne réduit ces droits.

Transfert et relocalisation.
Cette garantie peut être transférée une seule fois, de l'acheteur d'origine à un propriétaire résidentiel subséquent qui utilise le produit couvert principalement à des fins personnelles ou domestiques, fournit une preuve de propriété et la preuve d'achat d'origine, et enregistre le transfert auprès de Midland avant de faire une réclamation ; un transfert ne prolonge pas la période de garantie. Le produit couvert peut être relocalisé au Canada sans l'approbation préalable de Midland, à condition que le retrait, le transport et la réinstallation soient effectués ou supervisés par un professionnel de l'électricité qualifié. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par un retrait, un transport ou une réinstallation incorrects.

Retours et sécurité.
Contactez Midland pour obtenir des instructions écrites avant de retourner, de recycler ou de mettre au rebut un produit couvert ; ne retournez pas de produit sans autorisation. Vous êtes responsable des frais de transport de retour ou de recyclage autorisés, et la propriété d'un produit retourné est transférée à Midland dès qu'un remplacement ou un crédit est fourni. Une batterie au lithium endommagée, surchauffée, qui fuit, gonflée ou autrement dangereuse ne doit pas être expédiée tant que Midland ou un professionnel qualifié des marchandises dangereuses n'a pas fourni d'instructions.

Pertes non couvertes par cette garantie.
Cette garantie fournit uniquement les recours décrits ci-dessus. Elle ne couvre pas les pertes indirectes, accessoires ou consécutives, y compris la perte d'usage, la perte d'économies d'électricité, l'augmentation des frais de services publics,

le carburant de générateur, l'alimentation temporaire, la perte de données, la détérioration d'aliments, la perte de revenus ou de profits, l'interruption d'activité, les dommages causés à d'autres produits ou équipements, ou les dommages causés aux bâtiments ou à d'autres biens. Sauf tel que requis par la loi provinciale applicable, la responsabilité totale de Midland en vertu de cette garantie ne dépassera pas le prix d'achat d'origine du produit couvert.

Non destiné au maintien des fonctions vitales ou à un usage critique pour la sécurité.
Le produit couvert n'est pas conçu pour être la source d'alimentation unique ou garantie pour les systèmes de maintien des fonctions vitales, les équipements médicaux ou toute autre utilisation où une interruption de courant pourrait raisonnablement causer la mort, des blessures ou des dommages matériels catastrophiques.

Comment faire une réclamation.
Contactez Midland avant d'organiser des travaux sous garantie ou de retourner tout produit ; un vendeur, un installateur ou un électricien peut vous aider dans une réclamation mais ne peut engager Midland à un recours. Soyez prêt à fournir vos coordonnées, le nom du produit, le modèle et le numéro de série, la preuve d'achat ou d'enregistrement, l'adresse d'installation et des photographies, les informations de votre installateur, les dossiers de permis et d'inspection le cas échéant, une description du problème et la lecture du débit à vie de la batterie le cas échéant ; Midland peut également demander un rapport de diagnostic ou de test de capacité d'un électricien. Vous êtes responsable de conserver vos dossiers d'installation, de mise en service et d'entretien, car Midland peut vous les demander pour vérifier une réclamation. Si le produit couvert présente de la fumée, un incendie, une chaleur excessive, un gonflement ou un autre danger immédiat, éloignez les personnes, contactez les services d'urgence le cas échéant, faites sécuriser le système par un professionnel de l'électricité qualifié et contactez Midland une fois le danger écarté — n'ouvrez pas le boîtier et n'essayez pas de déplacer la batterie vous-même. Avant d'entamer une action en justice liée à cette garantie, vous acceptez de donner à Midland un avis écrit de la réclamation et un délai raisonnable pour la résoudre.

Droit applicable.
Cette garantie est régie par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada applicables en Ontario, sans égard aux règles de conflit de lois, à l'exception du fait que rien ici ne limite aucun droit ou recours dont vous disposez en vertu de la Loi sur la protection du consommateur (ou son équivalent) ou de la Loi sur la vente de marchandises de votre province de résidence.

Avis pour le Québec. Pour les ventes aux consommateurs au Québec : Midland ne garantit pas que les pièces de rechange resteront disponibles pendant une période particulière, bien qu'elle puisse tout de même en fournir une en tant que recours dans le cadre de cette garantie ; Midland ne fournit pas de main-d'œuvre de réparation sur site, et vous êtes responsable de faire appel à un professionnel de l'électricité qualifié ; et les informations d'entretien et de réparation applicables sont disponibles auprès de Midland en français et en anglais, bien que les travaux impliquant la haute tension ou des composants internes soient destinés exclusivement à un professionnel de l'électricité qualifié, aucun composant interne de la batterie n'étant réparable par le client.

Modifications de cette garantie. Aucun détaillant, revendeur, installateur, électricien ou autre personne ne peut modifier cette garantie ni prendre d'engagement de garantie au nom de Midland ; une modification n'est effective que lorsqu'elle est faite par écrit par un représentant autorisé de Midland Power Inc.

Support en dehors de cette garantie. Midland peut choisir de fournir un support technique, financier ou autre au-delà de la couverture décrite dans cette garantie. Un support fourni à titre gracieux dans un cas ne modifie pas cette garantie et ne crée pas l'obligation de fournir la même assistance dans un autre cas.

Dispositions générales. Si une disposition de cette garantie est jugée invalide ou inapplicable, les dispositions restantes demeurent en pleine vigueur et effectives. Midland n'est pas responsable d'un retard ou d'un manquement à l'exécution de ses obligations en vertu de cette garantie dans la mesure où il est causé par une catastrophe naturelle, un acte de guerre ou de terrorisme, un conflit de travail, une mesure gouvernementale, une pandémie ou un autre événement indépendant de la volonté raisonnable de Midland.

GARANTIE LIMITÉE POUR BATTERIE COMMERCIALE 11.2

Midland Power Inc. est une entreprise 100 % canadienne, tant par sa propriété que par son personnel. Notre équipe de soutien canadienne travaille directement avec les utilisateurs finaux commerciaux et les professionnels de l'électricité qualifiés pour évaluer efficacement les réclamations au titre de la garantie.

Cette garantie limitée pour batterie commerciale s'applique à un produit couvert acheté ou utilisé principalement à des fins professionnelles, commerciales, agricoles, institutionnelles, de location, de développement ou à d'autres fins lucratives, par une personne ou une entité achetant à ce titre (un « acheteur commercial »), y compris une société, un partenariat, un entrepreneur individuel, une exploitation agricole, un constructeur ou un promoteur, un propriétaire ou un exploitant de biens locatifs, une société de copropriété, une institution ou une entité gouvernementale.

FOURNISSEUR DE LA GARANTIE	MIDLAND POWER INC.
ADRESSE DU FOURNISSEUR	94 BROCKPORT DRIVE, TORONTO, ON M9W 7J8, CANADA
PRODUIT COUVERT	M02673, BATTERIE DE SECOURS DOMESTIQUE D'INTÉRIEUR CABIN 16 KWH
TERRITOIRE	CANADA UNIQUEMENT
CAPACITÉ ÉNERGÉTIQUE NOMINALE	16,0 KWH
PÉRIODE DE GARANTIE COMMERCIALE	JUSQU'À LA PREMIÈRE DES ÉVENTUALITÉS SUIVANTES : DIX (10) ANS À COMPTER DE LA DATE D'ACHAT AU DÉTAIL D'ORIGINE OU 89,6 MWH DE DÉBIT D'ÉNERGIE DÉCHARGÉE TOTAL
MAINTIEN DE LA CAPACITÉ	70 % DE LA CAPACITÉ ÉNERGÉTIQUE NOMINALE (11,2 KWH)
INSTALLATION	STATIONNAIRE ; INSTALLATION INTÉRIEURE RECOMMANDÉE, INSTALLATION EXTÉRIEURE AUTORISÉE UNIQUEMENT SI LA DOCUMENTATION DU PRODUIT LE PERMET ET SI LES LIMITES ENVIRONNEMENTALES SONT RESPECTÉES
RÉCLAMATIONS AU TITRE DE LA GARANTIE	WEB : WWW.MIDLANDPOWERINC.COM E-MAIL : SUPPORT@MIDLANDPOWERINC.COM TÉLÉPHONE : 1-877-528-3772

Ce calendrier de garantie s'applique à la batterie identifiée ci-dessus (le « produit couvert »). Un calendrier différent peut s'appliquer à un autre modèle de batterie pris en charge par Midland ; lorsqu'un calendrier spécifique au produit diffère des chiffres ci-dessus, c'est le calendrier spécifique au produit qui prévaut.

Garantie commerciale de dix ans.
Midland Power Inc. (« Midland ») garantit que le produit couvert sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication, et qu'il conservera au moins le seuil de maintien de la capacité indiqué ci-dessus, pendant la période de garantie commerciale indiquée ci-dessus — mesurée jusqu'à la première des échéances suivantes : les années stipulées ou la limite du débit d'énergie déchargée total (l'énergie cumulative déchargée par le produit couvert telle qu'enregistrée par son système de gestion de batterie) — lorsqu'il est installé, utilisé et entretenu tel que décrit dans les manuels de produits de Midland et autres informations techniques relatives au produit couvert (la « documentation du produit ») et utilisé dans une « application prise en charge », c'est-à-dire uniquement une application stationnaire expressément identifiée dans la documentation du produit, la conception de projet approuvée ou d'autres informations écrites émises ou approuvées par Midland pour le produit couvert.

Recours.
Si le produit couvert ne respecte pas la garantie ci-dessus, Midland, à sa seule discrétion, le réparera (en utilisant des pièces neuves ou remises à neuf), le remplacera par un produit neuf ou remis à neuf équivalent, ou émettra un crédit au prorata applicable à un remplacement pris en charge par Midland, que Midland pourra également émettre sous forme de remboursement. Un crédit au prorata est fondé sur le prix payé pour le produit couvert lui-même, hors taxes, installation et accessoires (le « prix d'achat d'origine »), réduit de 10 % pour chaque année écoulée depuis l'achat ou, pour une réclamation concernant la capacité, de 10 % pour chaque année écoulée ou chaque tranche de 8,96 MWh de débit atteinte, selon la valeur la plus basse, et ne dépassera jamais le prix d'achat d'origine. Un produit réparé ou remplacé bénéficie uniquement de la portion restante non expirée de la période de garantie d'origine. Le recours standard de Midland comprend l'expédition terrestre standard aller vers une adresse canadienne desservie, mais exclut la main-d'œuvre, les appels de service, les déplacements, les permis, la déconnexion, le retrait, l'emballage, le transport de retour, le recyclage et la réinstallation, bien que Midland puisse accepter par écrit de couvrir certains de ces frais pour une réclamation individuelle sans aucune obligation de le faire pour une autre. Midland peut exiger qu'une réclamation pour défaut ou capacité soit confirmée par une évaluation sur site ou un test effectué par un professionnel de l'électricité qualifié selon la procédure de test publiée par Midland ; une estimation provenant d'une plateforme de surveillance ou d'un logiciel de répartition ne suffit pas à elle seule à établir une réclamation de capacité à moins que Midland ne l'accepte à cette fin.

Ce qui est couvert et enregistrement.
Cette garantie couvre un produit couvert acheté neuf au Canada auprès d'un vendeur reconnu par Midland comme autorisé au moment de la vente (un « vendeur autorisé »), portant son numéro de série d'origine et inaltéré, et identifié dans sa documentation du produit comme étant pris en charge par une garantie Midland. Pour maintenir cette garantie en vigueur, enregistrez le produit couvert auprès de Midland dans l'année suivant l'achat, ou soyez prêt à fournir une preuve d'achat valide émanant d'un vendeur autorisé au moment de toute réclamation, ainsi que l'adresse d'installation, la documentation du projet, des photographies claires du produit couvert tel qu'installé et les coordonnées de votre installateur.

Exigences d'installation et d'utilisation.
Le produit couvert doit être installé et mis en service par une personne détenant toutes les licences, certifications et permis requis pour effectuer les travaux dans la province ou le territoire applicable (un « professionnel de l'électricité qualifié »), conformément à la documentation du produit, à la conception de projet approuvée, aux lois applicables et aux codes de l'électricité ou du bâtiment, ainsi qu'aux permis requis et aux règles d'interconnexion au réseau. Il ne peut être connecté qu'aux batteries, onduleurs, générateurs et autres équipements approuvés pour la configuration utilisée, et exploité uniquement dans le cadre du cycle de service et de l'application décrits dans la conception de projet approuvée. La connectivité Internet n'est pas une condition d'application de cette garantie.

Exclusions générales.
Cette garantie ne couvre pas une situation dans la mesure où elle résulte de : une utilisation en dehors de l'application prise en charge ou de la conception de projet approuvée ; une installation, une mise en service, un câblage ou une conception de système incorrects ; des travaux effectués par une personne qui n'est pas un professionnel de l'électricité qualifié ; une utilisation avec un équipement incompatible ou non approuvé ; une ouverture, un démontage, une modification ou des changements de micrologiciel non autorisés ; un fonctionnement en dehors des limites électriques, de température ou environnementales publiées ; un stockage incorrect ou un défaut d'exécution de la maintenance requise ; un impact, une chute, un écrasement ou une autre mauvaise manipulation ; l'eau, l'humidité, la corrosion ou des atmosphères agressives ; un incendie, une inondation, la foudre, une surtension, un tremblement de terre, des conditions météorologiques violentes ou un autre événement externe ; l'instabilité ou le délestage du réseau public ; les nuisibles ; ou la poursuite de l'utilisation après un défaut grave ou un avertissement de sécurité ; elle ne couvre pas non plus un numéro de série altéré, effacé ou retiré, ni l'usure esthétique normale qui n'affecte pas le fonctionnement sécuritaire ou la capacité garantie. Chaque exclusion ci-dessus s'applique uniquement dans la mesure où la condition exclue a effectivement causé ou contribué au défaut, à la panne ou à la perte de capacité réclamés.

Autres garanties.
Ceci est la seule garantie expresse que Midland offre pour le produit couvert. Toute autre garantie, recours ou condition — oral, écrit, légal, exprès ou implicite, y compris toute garantie de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou contre les vices cachés — est exclu dans toute la mesure permise par la loi.

Transfert et rélocalisation.
Cette garantie peut être transférée à un propriétaire ou exploitant subséquent de la même installation, à condition que le cessionnaire enregistre le transfert auprès de Midland avant de faire une réclamation et fournisse une preuve de propriété ainsi que la preuve d'achat d'origine ; un transfert ne prolonge pas la période de garantie. Le produit couvert peut être relocalisé au Canada sans l'approbation préalable de Midland, à condition que le retrait, le transport et la réinstallation soient effectués ou supervisés par un professionnel de l'électricité qualifié. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par un retrait, un transport ou une réinstallation incorrects.

Retours et sécurité.
Contactez Midland pour obtenir des instructions écrites avant de retourner, de recycler ou de mettre au rebut un produit couvert ; ne retournez pas de produit sans autorisation. L'acheteur commercial est responsable des frais de transport de retour ou de recyclage autorisés, et la propriété d'un produit retourné est transférée à Midland dès qu'un remplacement ou un crédit est fourni. Une batterie au lithium endommagée, surchauffée, qui fuit, gonflée ou présentant un autre danger ne doit pas être expédiée tant que Midland ou un professionnel qualifié en matières dangereuses n'a pas fourni d'instructions.

Pertes commerciales et responsabilité maximale.
Cette garantie fournit uniquement les recours décrits ci-dessus. Elle ne couvre pas les pertes indirectes, accessoires, spéciales ou consécutives, including la perte d'usage, la perte de revenus ou de profits, les temps d'arrêt, l'interruption d'activité, les coûts de financement, les pénalités, les dommages causés à d'autres produits ou équipements, ou les dommages causés aux bâtiments ou à d'autres biens. Sauf tel que requis par la loi applicable, la responsabilité totale de Midland au titre de cette garantie, et en relation avec le produit couvert en général, ne dépassera pas le prix d'achat d'origine du produit couvert.

Non destiné au maintien des fonctions vitales ou aux utilisations critiques pour la sécurité.
Le produit couvert n'est pas destiné à servir de source d'alimentation unique ou garantie pour les systèmes de survie, les équipements médicaux ou toute autre utilisation où une interruption de courant pourrait raisonnablement causer la mort, des blessures ou des dommages matériels catastrophiques.

Comment présenter une réclamation.
Contactez Midland avant d'organiser des travaux de garantie ou de retourner un produit ; un vendeur, un installateur ou un consultant peut aider à formuler une réclamation mais ne peut pas engager Midland sur un recours. Soyez prêt à fournir le nom légal et les coordonnées de l'acheteur commercial, le nom du produit, le modèle et le numéro de série, la preuve d'achat ou d'enregistrement, les plans du projet et les dossiers d'installation, les permis applicables, les inspections et les approbations des services publics, une description du problème et le relevé du débit cumulé de la batterie le cas échéant ; Midland peut également demander le rapport de diagnostic ou de test de capacité d'un électricien. L'acheteur commercial est responsable de la conservation des dossiers d'installation, de mise en service et d'entretien, car Midland peut les demander pour vérifier une réclamation. Si le produit couvert présente de la fumée, un incendie, une chaleur excessive, un gonflement ou un autre danger immédiat, tenez le personnel à l'écart, suivez le plan d'urgence du site, contactez les services d'urgence le cas échéant, faites sécuriser le système par un professionnel de l'électricité qualifié et contactez Midland une fois le danger écarté. Avant d'entamer une procédure judiciaire relative à cette garantie, l'acheteur commercial s'engage à donner à Midland un avis écrit de la réclamation et un délai raisonnable pour la résoudre.

Droit applicable et règlement des différends.
Cette garantie est régie par les lois de la province de Ontario et les lois fédérales du Canada applicables en Ontario, sans égard aux règles de conflit de lois. Tout différend découlant de cette garantie ou y étant lié sera définitivement réglé par voie d'arbitrage exécutoire devant un arbitre unique siégeant à Toronto (Ontario), mené en anglais en vertu de la Loi sur l'arbitrage de 1991 (Ontario) [le conseil de Midland devant confirmer l'institution administrante spécifique et les règles de procédure] ; le jugement sur la sentence pourra être inscrit dans tout tribunal compétent, et chaque partie assumera ses propres frais d'arbitrage à moins que l'arbitre n'en décide autrement. Cette clause s'applique uniquement à un acheteur commercial et uniquement dans la mesure où elle est exécutoire en vertu de la loi applicable. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas à cette garantie.

Modifications de cette garantie.
Aucun revendeur, installateur, consultant, électricien ou autre personne n'est habilité à modifier cette garantie ou à prendre un engagement de garantie au nom de Midland ; une modification n'est effective que lorsqu'elle est faite par écrit par un représentant autorisé de Midland Power Inc.

Soutien en dehors de cette garantie.
Midland peut choisir de fournir un soutien technique, financier ou autre au-delà de la couverture décrite dans cette garantie. Le soutien fourni à titre de courtoisie commerciale dans un cas ne modifie pas cette garantie et ne crée pas l'obligation de fournir la même assistance dans un autre cas.

Dispositions générales.
Si une disposition de cette garantie est jugée invalide ou inexécutoire, les dispositions restantes demeurent en pleine vigueur et effectives. Midland n'est pas responsable d'un retard ou d'un manquement à ses obligations au titre de cette garantie dans la mesure où il est causé par une catastrophe naturelle, un acte de guerre ou de terrorisme, un conflit de travail, une mesure gouvernementale, une pandémie ou un autre événement indépendant de la volonté raisonnable de Midland.

Profitez-en!

Assurez-vous de consulter le site www.cabin.ca pour obtenir les dernières mises à jour concernant votre produit.

CABIN | Midland

Service client

En ligne : www.cabin.ca

Sans frais : 1-877-528-3772



M02671